



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

DELIBERATION N° DELIB-2025-179

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

La loi sur le sport relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales autorisent les communes à définir les conditions générales d'occupation des équipements sportifs.

La Collectivité a adopté par délibération du Conseil Municipal en 2023 une modification du règlement intérieur des installations sportives.

L'évolution de la pratique ainsi que des motifs de bon usage en termes de sécurité amènent aujourd'hui à revoir le règlement intérieur des installations sportives.

Dans cette nouvelle version il est mis en avant la responsabilité des associations, parfois en autonomie sur les ouvertures et fermetures des installations et notamment dans la gestion des alarmes intrusions.

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture Publique et Événementiel » du mardi 11 février 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le projet de modification du règlement intérieur joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET